

La Ville de Waremmme procède au recrutement de membres du personnel d'accueil d'enfants à domicile salariés au sein du service des accueillantes subventionnées

La Ville de Waremmme, commune de plus de 15.000 habitants, recherche des membres du personnel d'accueil d'enfants à domicile salariés au sein du service des accueillantes subventionnées

Rejoignez nos équipes et contribuez à la mise en œuvre d'un cadre de vie agréable pour l'ensemble des Waremmmiens !

Le recrutement est organisé en continu. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le SAE afin d'échanger autour de leur projet et de découvrir les différentes étapes du processus.

Missions de l'accueillante

Sous la responsabilité de la direction, et en lien avec le personnel psycho-médicosocial (PMS), l'accueillant (e) d'enfants salarié(e) a pour :

➤ Missions principales

- Assurer la prise en charge professionnelle des enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents. Elle a une capacité d'accueil de 4 enfants équivalents temps plein et de 5 enfants présents simultanément au plus à son domicile ou dans un lieu d'accueil réservé à cet effet.
- Contribuer conjointement avec les parents au développement global de l'enfant tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux ;
- Répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant ;
- Apporter aux enfants les soins nécessaires à leurs besoins quotidiens et leur offrir des conditions riches de développement au niveau physique, psychologique, cognitif, affectif et social ;
- Assurer l'hygiène du milieu d'accueil ;
- Contribuer à la réalisation des repas adaptés et à l'organisation pratique du milieu d'accueil ;
- Mettre en œuvre le projet d'accueil, contribuer à son évaluation et à son évolution ;
- Assurer l'accueil des familles, des enfants et les relations quotidiennes avec les parents dans un esprit de partenariat ;
- Assurer un accompagnement d'éventuels stagiaires

➤ Activités générales (liste non exhaustive)

- S'approprier le Projet d'Accueil, participer à son élaboration et à son évolution avec tous les membres de l'équipe et le mettre en œuvre au quotidien dans une logique d'amélioration permanente de la qualité ;

- Observer, analyser, évaluer les effets des pratiques éducatives en vue de faire évoluer le Projet d'Accueil ;
- Analyser les effets des pratiques professionnelles sur le développement des enfants et ajuster les actions au bénéfice de la qualité d'accueil ;
- Adopter une attitude relationnelle bienveillante, de juste proximité dans le respect de l'individualité, des besoins de l'enfant, de ses droits en tenant compte de son individualité et de ses univers d'appartenance afin de favoriser sa sécurité affective ;
- Observer l'enfant, identifier et respecter ses besoins, ses acquis et ses rythmes ;
- Veiller à répondre aux besoins des enfants et des familles : familiarisation, respect du rythme, autonomie, liberté de mouvement ;
- Valoriser les compétences de l'enfant et favoriser son développement global (psychomoteur, social, affectif, émotionnel, cognitif, créatif, identitaire, langagier...) par la mise en place d'un cadre riche d'explorations, à l'intérieur et à l'extérieur du milieu d'accueil dans une perspective d'inclusion et d'égalité des chances ;
- Privilégier des moments de relation individuelle, verbaliser les actions de l'un et de l'autre ;
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en lui donnant une place active ;
- Garantir de la continuité dans les transitions entre les lieux de vie de l'enfant (familiarisation, séparation quotidienne, retrouvaille, fin de séjour) et dans les pratiques éducatives et de soins ;
- Soutenir les interactions entre les enfants dans une perspective de développement de la socialisation et assurer l'inclusion de tous les enfants ;
- Favoriser l'éveil culturel et artistique des enfants en créant des espaces d'expérimentation et en mettant à disposition des langages artistiques (livres, théâtre, musique...) ;
- Organiser un environnement (matériel, espace, ambiance...) assurant la qualité, sécurité, la promotion de la santé et le bien-être de l'enfant en accord avec les exigences institutionnelles dans les matières concernées (ONE, zone de secours, ...) ;
- Informer les parents de la santé générale de leur enfant ;
- Respecter les règles d'hygiène, de diététique et de santé ;
- Planifier l'entretien des locaux, du matériel, du linge... ;
- Elaborer et cuisiner des menus selon les recommandations de l'ONE, veiller aux régimes spécifiques établis par les professionnels de la santé ;
- Décoder les signes de mal être de l'enfant et prendre les mesures nécessaires en accord avec le Service d'Accueillantes d'Enfants et dans le dialogue avec les familles et respecter les recommandations relatives à l'accueil d'enfants malades et aux règles d'éviction ;
- S'assurer que le carnet de l'enfant l'accompagne au quotidien et contrôler la vaccination des enfants accueillis dans le respect du schéma élaboré par la Communauté française ;
- Réaliser les soins adaptés à l'âge et aux besoins de l'enfant dans le respect des limites de sa profession ;
- Informer la direction et /ou le Travailleur Psycho Médicosocial de tous les signes d'altération de la santé de l'enfant et de tout accident survenu dans le milieu d'accueil ;
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène relatives aux animaux domestiques, respecter et faire respecter l'interdiction de fumer dans le milieu d'accueil ;
- Expliciter la mise en œuvre du Projet d'Accueil dans sa réalité quotidienne et considérer les (futurs) parents ment comme des partenaires de l'accueil de leur enfant dans une logique de soutien à la parentalité
- Favoriser un accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille dans le respect de leur individualité et de leur contexte familial ;
- Veiller à l'instauration et au maintien d'une relation de confiance dès le premier contact et tout au long du séjour dans une perspective de coéducation et à une attitude respectueuse vis-à-vis des familles ;
- Informer les parents quant aux observations relatives à leur enfant, être à l'écoute, analyser et



répondre au mieux aux demandes, aux questions, aux plaintes et anticiper les sources de tensions et en informer le Travailleur Psycho Médicosocial ;

- Adapter son langage verbal et non verbal à son interlocuteur ;
- Prendre conscience des émotions suscitées dans le cadre du travail, les exprimer dans l'espace-temps prévu à cet effet et les gérer adéquatement ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique professionnelle et les réglementations ;
- Informer la direction/le Travailleur Psycho Médicosocial de tout changement pouvant entraîner une conséquence significative sur les conditions de l'accueil des enfants ;
- Entretenir des relations partenariales positives et constructives avec les agents du SAE afin qu'ils puissent assurer leurs missions d'accompagnement, d'évaluation et de contrôle ;
- Fournir une réponse de qualité aux exigences administratives du Service d'Accueillantes d'Enfants et de l'ONE

➤ Activités périodiques ou occasionnelles : (liste non exhaustive)

- Mener une réflexion sur l'adéquation des infrastructures, des équipements, des aménagements des espaces en cohérence avec le Projet d'Accueil ;
- Participer et alimenter les réunions d'équipe ainsi que le plan de formation continue en lien avec le Projet d'Accueil ;
- Renouveler le matériel (mobilier, jeux, objets...) diversifié, sécurisé et accessible ;
- Gérer la pharmacie de base des enfants accueillis ;
- Administrer les premiers soins d'urgence, les traitements prescrits dans les limites de ses compétences et respecter les procédures d'urgence ;
- Être attentif aux éventuelles situations de négligence et/ou de maltraitance, orienter vers le travailleur Psycho Médicosocial ;
- Planifier la période de familiarisation et réaliser le portrait de l'enfant (découverte de ses habitudes...) ;
- Accompagner le stagiaire et participer à son évaluation en collaboration avec son moniteur de stage ;
- Participer à l'accueil de ses nouveaux collègues ;
- Collaborer avec les différents partenaires et participer au travail en réseau ;
- Participer à l'analyse de risques portant sur la sécurité, la santé, le bien-être des enfants.

Connaissances demandées

- Le cadre institutionnel et législatif d'un Service d'Accueillantes d'Enfants et d'une accueillante salariée ;
- La législation relative au secteur de l'accueil de la petite enfance et à l'accueil en collectivité (hygiène, psychologie, diététique...) ;
- Le code de qualité ;
- Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans ;
- Les besoins de l'enfant accueilli en dehors de son milieu familial ;
- Les règles de déontologie et d'éthique professionnelles ;
- La bureautique usuelle.



Conditions :

- Avoir 18 ans ;
 - Être citoyen.ne de l'Union européenne ;
 - Jouir des droits civils et politiques et être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction (extrait du casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois) ;
 - Être en bonne condition physique au regard de la fonction ;
 - Être domicilié sur le territoire de Waremmе ou dans les communes avoisinantes dans un rayon maximum de 10 km du centre-ville ;
 - Être titulaire d'un diplôme prévu à l'art 25 de l'Arrêté du 2 mai 2019 tel que modifié par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022 portant ajustement de la réforme de l'accueil de la petite enfance en matière de formation initiale du personnel :
- o Bachelier en Accueil et Education du Jeune Enfant
 - o Certificat de qualification puériculteur/puéricultrice
 - o Certificat de qualification agent/agentе d'éducation
 - o CESS et une des formations suivantes :
 - o Un certificat de qualification auxiliaire de l'enfance ;
 - o Un certificat de qualification éducateur/éducatrice ;
 - o Un diplôme de formation de chef/cheffe d'entreprise : accueillant/accueillante d'enfants ou de directeur/directrice de maison d'enfants.

Une **possibilité de dispense du CESS** existe sous certaines conditions :

- o Pour toute personne ayant entamé avant le 1er janvier 2026 sa formation menant au Certificat de qualification "Auxiliaire de l'enfance" et au Certificat de qualification "Educateur/Educatrice" et titulaire de ce certificat.
- o Pour toute personne ayant entamé avant le 1er janvier 2020 sa formation de "Chef/Cheffe d'entreprise IFAPME ou EFPME" et titulaire de ce diplôme.

Nous offrons :

- Un contrat à durée indéterminée à raison de 40 heures minimum/semaine (4/5) ou 50 heures (TP), 10 heures par jour sous réserve du maintien des subsides ;
- Une échelle barémique D2 de la fonction publique (min : 32.378,21 € - max : 43.891,12 € annuels indexés) ;
- Conformément aux barèmes en vigueur à l'administration communale ; en fonction de l'ancienneté valorisable sans limitation pour le service public et jusqu'à 6 ans dans le secteur privé ;
- Un forfait de 15% de la rémunération brute pour couvrir les frais propres à l'employeur résultant du travail à domicile ;
- Un minimum de 27 jours de congé annuels ;
- Cinq jours de congé compensatoires ;
- Prime de fin d'année et pécule de vacances ;
- Mise à disposition du matériel de puériculture de base (lits, chaises, parcs, babyphones, tables à langer, ...)
- Remboursement à 100% des frais de déplacement en transports en commun
- Indemnité de vélo (0,35 € / kilomètre) ;
-



Epreuves de recrutement, évaluation du projet et accompagnement personnalisé :

Lorsque le candidat manifeste un intérêt concret, le Service d'Accueil d'Enfants (SAE) l'accompagne dans l'évaluation et la construction de son projet. Dans le cadre du processus de recrutement, une épreuve de recrutement ainsi qu'une visite à domicile permettent notamment d'apprécier :

- sa motivation ;
- son parcours et son projet professionnel ;
- ses connaissances et sa réflexion en matière de petite enfance ;
- son adéquation avec les exigences de la fonction ;
- le potentiel du lieu d'accueil et la faisabilité du projet, avec ou sans travaux d'aménagement.

Le lieu d'accueil, qu'il s'agisse du domicile du candidat ou d'un autre espace, doit notamment répondre à plusieurs exigences en matière de :

- sécurité, hygiène et salubrité des locaux ;
- aménagement adapté au bien-être et à l'éveil des enfants ;
- conformité avec les prescriptions de l'ONE, du service régional d'incendie et des services d'urbanisme.

Il est également nécessaire de disposer d'un espace suffisant pour accueillir 4 enfants équivalent temps plein. Afin de permettre au candidat de mieux appréhender ces exigences, il est recommandé de consulter la brochure de l'ONE [« Une infrastructure au service du projet d'accueil – Spécial Accueillantes »](#).

Tout au long de la démarche, le candidat bénéficie d'un accompagnement personnalisé par le SAE, jusqu'à la mise en activité. Cet accompagnement comprend notamment :

- des contacts réguliers et un suivi individualisé ;
- un accompagnement dans les démarches administratives ;
- des conseils techniques et organisationnels ;
- des conseils dans la réflexion et la conception de l'aménagement du lieu d'accueil ;
- une aide dans les démarches et les contacts avec les différents intervenants, notamment les services incendies et l'ONE

Cette approche permet de construire le projet progressivement, en collaboration avec le candidat, et de l'accompagner dans sa concrétisation jusqu'à l'ouverture du milieu d'accueil.

Informations et prise de contact :

Les personnes intéressées par le projet peuvent prendre contact avec le SAE afin d'obtenir toute information complémentaire relative à la fonction, aux conditions d'exercice et aux modalités d'accompagnement proposées. Elles peuvent s'adresser à Madame Françoise DELCHAMBRE ou Madame Justine BAILLY, par téléphone au 019/67.99.85 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h) ou par courriel à [l'adresse accueillantes@waremme.be](mailto:accueillantes@waremme.be).

